

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2027

(extrait de l'arrêté N° C26-09-75 en date du 14 septembre 2026)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise, pour l'ensemble de ses collectivités affiliées, ***l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2027.***

Date et lieu de l'épreuve écrite :

L'épreuve écrite se déroulera à partir du 18 mars 2027, dans le Maine et Loire.

Conditions de participation :

L'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C ;

Important : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement.

Retrait et dépôt des dossiers d'inscription :

La préinscription est fixée du 20 octobre 2026 au 25 novembre 2026 inclus, sur le site internet du CDG 49 (<https://cdg49.fr>) ou le site national des concours (<https://www.concours-territorial.fr>). Attention, cette préinscription n'a pas valeur d'inscription. Elle sera considérée comme inscription (*sous réserve de remplir les conditions d'inscription*) à la clôture du dossier par le candidat via son accès sécurisé.

Le candidat devra clôturer son dossier au plus tard le 3 décembre 2026 à minuit (*heure métropolitaine*). Pour ce faire, il devra, à partir de son accès sécurisé, clôturer son inscription en cliquant sur le bouton « clôturer mon inscription ». La procédure de clôture du dossier et de dépôt des pièces justificatives de manière dématérialisée est disponible dans le dossier d'inscription, dans l'accès sécurisé du candidat et sur notre site. Le dossier ne sera pris en compte qu'après sa clôture par le candidat via son accès sécurisé dans les délais. L'envoi des pièces justificatives se fera dans les délais via cet accès sécurisé uniquement avec des fichiers au format « pdf » et « jpeg » ;

Tout dossier doit être clôturé au plus tard le 3 décembre 2026 à minuit. Dans le cas contraire, le dossier est annulé. Tout dossier non clôturé dans les délais ne pourra être considérée comme inscription et ne sera donc pas pris en compte.

Les captures d'écran, les dossiers au format papier ainsi que les envois par mail ne seront pas acceptés.